

DOCUMENTS À JOINDRE AVEC UNE DEMANDE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE :

❖ **Pour calculer votre tarif :**

- Notification des Allocations Familiales de moins de 3 mois faisant apparaître le quotient familial,
- Si vous ne bénéficiez d'aucune prestation CAF : Dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) ou Relevé de Prestations familiales (MSA, SNCF...).



A défaut de pièces justificatives de ressources, le tarif maximum sera appliqué.

❖ **Fiche sanitaire (en téléchargement sur votre Espace Citoyens ou sur le site de la ville)**

=>Accompagnée de la photocopie lisible des vaccinations de l'enfant

A imprimer, compléter et signer puis à remettre au responsable de restauration de l'école de votre enfant, au Guichet Unique des Familles, ou à joindre à votre demande.

- ### ❖ **En cas de changement de situation familiale** (naissance, séparation, divorce, décès...), joindre toutes les pages écrites du livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant.

⇒ **Ces documents devront être numérisés pour pouvoir les joindre directement à la démarche en ligne** (Formats acceptés : bmp, jpg, jpeg, gif, tif, tiff, png, pdf ; Taille maximum d'un fichier : 3200 ko ; Nombre maximum de fichiers pour une pièce justificative: 4)

⇒ *Si vous ne parvenez pas à joindre les pièces à votre demande d'inscription via l'Espace Citoyens, vous pourrez également remettre les copies papiers des pièces justificatives nécessaires, ou par mail au responsable du restaurant scolaire de votre enfant ou guichetunique@mairie-saint-priest.fr*



La mairie ne fait ni copie ni interrogation en ligne des dossiers CAF.